



VILLE DE  
**BEAURAING**  
Au cœur de nos campagnes

## CODE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

### AVIS DE DELIVRANCE D'UN PERMIS D'URBANISME

Le Collège communal de Beauraing, Place de Seurre 3-5 à 5570 Beauraing fait savoir qu'il a délivré à Monsieur GILLET, en date du 30 avril 2024, un permis d'urbanisme relatif à la régularisation de l'aménagement de deux appartements existants et leur réaménagement en suites wellness (nouvelle demande) sur un bien cadastré 10ème division section A n° 205 H.

Cette décision peut être consultée **sur rendez-vous** pris au plus tard 24 heures à l'avance, à l'Administration communale, Service Urbanisme (aile gauche du rez-de-chaussée), Place de Seurre, 3-5 à 5570 BEAURAING, les jours ouvrables pendant les heures de service et le samedi de 9h à 12h, 082 71 00 56 ou via l'adresse [urbanisme@beauraing.be](mailto:urbanisme@beauraing.be)

Toute demande d'informations peut être adressée à l'agent communal délégué en charge du dossier via : [urbanisme@beauraing.be](mailto:urbanisme@beauraing.be) ou par téléphone aux n° susvisés.

A Beauraing, le 06 mai 2024.

Pour le Collège,

Le Directeur Général,

Denis JULLAN



Le Bourgmestre,

Marc LEJEUNE